

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET
Mme Kamila BOUHASSANE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

12

FINANCES : Budget Principal - Décision Modificative N°1 de 2025

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes.

Cette étape budgétaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Elle permet également d'ajuster un budget. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du budget principal et des budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, lors de la séance du 21 décembre 2024, le Conseil Municipal a adopté la délibération n°2 sur le BP 2025 pour un montant total en dépenses et en recettes de 242 481 962 € au titre du seul budget principal.

Je vous propose à présent d'examiner en détail les mouvements de crédits de ce budget supplémentaire.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

A. La reprise des résultats

Conformément à l'affectation des résultats délibérée à cette même séance, il est proposé d'inscrire à la décision modificative n°1 :

- En recettes d'investissement, la somme de 11 858 840,33 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour le financement de la section d'investissement ;
- En recettes d'investissement, la somme de 3 382 009,17 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001).
- En recettes de fonctionnement, la somme de 8 548 258,79 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

À la suite de la dissolution du syndicat mixte Sainte Marthe, la ville a repris les résultats d'exécutions excédentaires de 82 343,91 € en section d'investissement reporté (chapitre 001) et 4 144,45 € en section de fonctionnement (chapitre 002).

Hors gestion de la dette, cet excédent de financement complété des recettes nouvelles permet la couverture des dépenses supplémentaires de la Ville.

B. Les dépenses

1- De fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées pour un total de + 9 403 414,24 €. Elles sont détaillées ainsi :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 6 268 964,24 €.

Ce chapitre comporte notamment :

- Une inscription de 790 000 €, nécessaire pour prendre en compte l'augmentation des tarifs d'assurances.
- Une inscription supplémentaire de 658 520 liées à la prise en compte de manifestations culturelles, 128 500 € pour la sécurisation de la piétonisation de l'espace public.
- 365 000 € de dépenses d'éclairages, de raccordements nécessaires et de maintenances des bornes.
- 344 000€ liés à la prise en compte de factures énergétiques.
- 277 000 € pour la végétalisation de certains espaces et l'entretien des jeux d'eau.
- 114 872 € pour les écoles qui comprend le financement du « Kit écolier »
- 31 000 € pour les événements festifs prévus sur Montfavet.

- Chapitre 014 « Atténuations de produits » : + 30 000 €.

- 15 000 € pour les reversements sur le forfait post-stationnement
- 13 000 € pour le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants
- 2 000 € pour les autres restitutions au titre des dégrèvements sur les contributions directes.

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 599 401 €.

Dont 500 000 € correspond à la subvention d'équilibre du budget annexe Activités Aquatiques, 94 916 € à l'augmentation de la participation au SDIS.

- Chapitre 66 « Charges financières » : + 731 000 €.

Cette inscription concerne majoritairement les ICNE pour 900 K€ ainsi qu'une réévaluation à la baisse des intérêts financiers (-250 000 €).

- Chapitre 67 « Charges spécifiques » : + 25 000 €.

Cette inscription correspond aux régularisations des titres à annuler sur les exercices antérieurs.

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : + 1 749 049 €.

Il s'agit des écritures d'amortissements à prévoir en plus d'ici la fin de l'année.

2- D'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont proposées pour un total de **+ 22 890 388,77 €**.

- 1 753 954 € sont inscrits pour les dépenses liées à l'opération Cœur de projet Olivades – Tramontane
- 6 751 000 € sont prévus dans le cadre de la prise en compte des CRACL des opérations d'aménagement.
- 1 400 000 € pour l'aménagement du jardin du Rocher des Doms
- 1 600 000 € pour le Groupe scolaire Grands Cyprès (NPNRU)
- 553 427,05 € sont inscrits pour les dépenses liées à vidéo protection
- 2 909 668,36 € correspondant à des écritures d'ordre (chapitre 041) relatif à l'intégration dans notre actif du bien immobilier acquis à l'euro symbolique auprès du Syndicat mixte de Sainte Marthe.

B. Les recettes

1- De fonctionnement

Hors reprise des résultats (8 548 258,79 € du budget principal et 4 144,45 € du syndicat mixte de Sainte Marthe), les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de **+ 851 011 €**. Elles se décomposent ainsi :

- **Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »** : 396 500 €.

Il est proposé principalement 150 000 € de Forfait de post-stationnement, 150 000 € de concessions dans les cimetières, et 60 000 € de contravention du domaine public (fourrière, dépôt déchets).

- **Chapitre 731 « Fiscalité locale »** : - 353 083 €.

Cette inscription correspond notamment à une baisse importante des prévisions des taxes attendues notamment la THRS issue d'un recalcul de l'Etat.

- **Chapitre 74 « Dotations et participations »** : 653 219 €.

Il est proposé 502 492 € de Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes, 300 000 € au titre de la dotation politique de la Ville (DPV), 230 058 € de Dotation nationale de péréquation (DNP). A été également prise en compte la suppression par l'Etat du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 (-340 K€).

- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** : 154 000 €

Cette inscription correspond aux redevances versées par les délégations de services publics (DSP).

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** : 375 €

Une provision pour dépréciation de 375 € est proposée.

2- D'investissement

Hors reprise des résultats (3 382 009,17 € du budget principal et 82 343,91 € du syndicat mixte Sainte Marthe) et Hors excédents de fonctionnement capitalisés (11 858 840,33 €), les recettes d'investissement sont proposées comme suit :

- **Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »** : 150 000 €

Cette inscription correspond à la taxe d'aménagement.

- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement »** : 8 478 €

Correspondant à une subvention sur le patrimoine mobilier artistique des églises.

- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : 2 550 000 €

Cette inscription correspond aux avances versées sur certaines concessions.

- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** : 1 749 049 €

Il s'agit d'opérations d'ordre relatives aux amortissements.

- **Chapitre 041 « Opérations patrimoniales »** : 3 109 668,36 €

2 909 668,36 € correspondant à des écritures d'ordre relatif à l'intégration dans notre actif du bien immobilier acquis à l'euro symbolique auprès du Syndicat mixte de Sainte Marthe.
Et 200 000 € correspondent aux écritures de remboursement d'avances.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2025, toutes sections confondues, pour le Budget principal, la somme de 32 293 803,01 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** la recherche de participations financières auprès de l'ensemble de ses différents partenaires institutionnels ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE,
Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025

ACTE PUBLIE LE 03/07/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :